

République Française

---

## COMMUNE d'APCHON

---

Conseil municipal du 20 août 2020

Procès-verbal

---

Membres présents : *POUGET Pierre, BEYLE Rémy, TOURNADRE Béatrice, CHADEFAUX J-Pierre, BOYER David, POUCHOT Anne, POUGET Emeric, VIDAL Julien.*

Membres représentés : *CASSES J-Jacques représenté par POUCHOT Anne, POUGET M-Eve représentée par TOURNADRE Béatrice.*

Membres excusés : /

Membres absents : *VAISSIERE Véronique.*

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal a débuté à 19h30.

Pierre POUGET propose de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance, à savoir le choix de l'entreprise qui devra réaliser le diagnostic du réseau d'assainissement. **Ce point est rajouté à l'unanimité à l'ordre du jour.**

### 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé sans remarque particulière.

**Rémy BEYLE se charge de préparer un article pour la presse au sujet de ce dernier Conseil et du vote du budget. Il soumettra l'article à Pierre POUGET pour validation.**

### 2) Choix de l'entreprise pour le diagnostic du réseau d'assainissement

Pierre Pouget présente un devis de 20 500 € HT de l'entreprise ACDEAU basée à Aurillac.

Ce montant est inférieur à ce qui était prévu initialement.

**Il est décidé à l'unanimité de retenir cette offre.**

Pour rappel, ce diagnostic devrait bénéficier d'une subvention de 50% de la part de l'Agence de l'eau.

Pour information, une réunion de lancement du diagnostic est prévue le vendredi 28 août à 9h30 à la mairie. Tous les membres du Conseil disponibles peuvent y assister.

### 3) Travaux sur les bâtiments communaux

Une demande de subvention va être déposée auprès de la Région pour le financement des travaux prévus aux appartements de la boulangerie et à ceux des écoles. Cette subvention peut s'élever à 50%.

Pour rappel, ces travaux portent sur le remplacement des fenêtres des appartements de la boulangerie, la peinture des persiennes de ce même bâtiment, la remise en état de l'appartement situé au-dessus du fournil, et de la remise en état de la salle de bain de l'appartement occupé par Juliette POUGET aux écoles.

Une aide supplémentaire de l'Etat de 30% peut être demandée avant le 15 septembre à la Préfecture, mais uniquement sur le remplacement des fenêtres. Ce qui porterait les subventions au maximum légal de 80% sur ce point.

**Il est décidé à l'unanimité de procéder à ces demandes de subventions.**

### 4) Travaux à l'église

La remise en état des vitraux et la peinture de la porte de l'église peuvent être financés à 50% par le Département.

**Il est décidé à l'unanimité de procéder à cette demande de subvention.**

### 5) Projet d'achat de la maison de M<sup>me</sup> Rouchy

La maison située à côté de l'Auberge et appartenant à M<sup>me</sup> Rouchy est à vendre.

Pierre POUGET explique qu'il pourrait être intéressant d'acquérir cette maison afin de favoriser l'activité de l'Auberge sur plusieurs points :

- Possibilité de stockage pour le matériel de l'Auberge au niveau inférieur de la maison,
- Possibilité de stocker des vélos de location et de garer les motos des clients de l'hôtel dans la partie de l'ancienne étable,
- Possibilité de garer la chambre froide dans la grange l'hiver (et autre...),
- Possibilité de créer un espace laverie, dans un premier temps, dans la partie habitation,
- Possibilité de créer une terrasse devant la maison pour favoriser le développement du bar et du restaurant.

Ce bâtiment permettrait également, à l'avenir, de pouvoir créer un nouveau logement locatif dans sa partie habitation, ou une salle « culturelle ».

Le prix d'acquisition de cette maison serait compris entre 30 000 et 35 000 €.

Florent et Laura MURET réfléchissent également à l'acquérir en leur nom pour pouvoir y réaliser leur habitation.

Dans le cas où ces derniers ne souhaitent pas l'acheter, il est décidé à l'unanimité :

- **de procéder à l'acquisition de cette maison au nom de la commune,**
- **de ne pas y engager de travaux importants pour le moment,**
- **d'établir avec M. et M<sup>me</sup> MURET le montant du loyer supplémentaire,**
- **et de financer cet achat par la vente de l'ancienne cure ou de l'ancienne Poste.**

#### 6) Devenir de l'ancienne cure

La valeur de cette maison a été estimée à environ 40 000 € par l'étude notariale BESSON-SUBERT.

De potentiels acquéreurs se sont dès à présent faits connaître.

En l'état, cette maison nécessite des travaux importants pour pouvoir la réhabiliter.

Après de nombreux échanges, **il est décidé à la majorité de procéder à la mise en vente de cette maison.**

#### 7) Demande de M. et M<sup>me</sup> MARTIN-LAVAL

M. et M<sup>me</sup> MARTIN-LAVAL souhaitent aménager, à leurs frais, le pas-de-porte à l'arrière de leur maison. Ils souhaitent créer un espace plat d'environ 2 mètres de large qui ne gênera pas le passage des véhicules dans la ruelle (voir plan). Ils ajoutent que potentiellement Mme DE GEMEAUX, leur voisine, réaliserait le même aménagement dans la continuité.

**Il est décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce projet, que ce soit pour la maison MARTIN-LAVAL uniquement, ou pour les deux.**

#### 8) Questions diverses

- 1- Anne POUCHOT fait part au Conseil d'une suggestion de J-Jacques CASSES au sujet de l'ancien café GAUDON. Il fait remarquer que cette maison pourrait être intéressante, de par son architecture et son histoire, pour y réaliser un espace culturel ou un musée. **Pierre POUGET soumettra cette idée à la Communauté de Communes qui possède la compétence culturelle.**
- 2- J-Pierre CHADEFaux nous annonce que le tracteur de la commune est en panne. **Pierre POUGET va faire appel au mécanicien pour la réparation.**
- 3- Pierre POUGET annonce que les travaux de la route de la Jaleine vont débuter dès la rentrée de septembre.

- 4- **Une visite des sources par le Conseil est programmée le dimanche 30 août à partir de 08h00.** Le repas du Conseil se tiendra à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil a été levée à 22h15.

Rémy BEYLE.